

# CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES DE LA FORMATION

## DÉSIGNATION

**Fréquence écoles** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers non artistiques de la culture. Son siège social est fixé au 08 rue Chaponnay \_ 69003 Lyon.

**Fréquence écoles** conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

### **Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :**

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Fréquence écoles
- apprenant / stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations inter-entreprises : les formations inscrites au catalogue de Fréquence écoles et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par Fréquence écoles pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Fréquence écoles pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

## **ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par Fréquence écoles. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

**Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Fréquence écoles. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le client, Fréquence écoles se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :**

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 30% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix H.T. de la formation

## **HORAIRES ET ACCUEIL**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures et les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

## **EFFECTIFS**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques, et aussi pour des contraintes d'ordre sanitaire.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Fréquence écoles se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## **DEVIS ET ATTESTATION**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par Fréquence écoles au client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à Fréquence écoles par tout moyen à la convenance du client : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Fréquence écoles, l'OPCA ou le client. A l'issue de la formation, Fréquence écoles remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge

partielle ou totale par un OPCA, Fréquence écoles lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au client, à sa demande.

## **OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE**

Dans le cadre de ses prestations de formation, Fréquence écoles est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses Stagiaires.

Fréquence écoles ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Fréquence écoles, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Fréquence écoles.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LICENCE CREATIVE COMMONS**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Fréquence écoles pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales sous licence Creative commons, précisant le cadre d'application : BY-NC-SA créés sous forme du commun numérique "Etsijaccompagnais"

Fréquence écoles, autorise l'exploitation de ce contenus pédagogiques originaux à des fins non commerciales, ainsi que la création de contenus dérivés, à condition qu'ils soient distribués sous une licence identique à celle qui protège la production originale. La référence au site [www.etsijaccompagnais.fr](http://www.etsijaccompagnais.fr)

## **DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## **CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION**

Fréquence écoles, le client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Fréquence écoles au client.

Fréquence écoles s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par Fréquence écoles comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise Fréquence écoles à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## **PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL**

### **Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :**

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Fréquence écoles.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement général de protection des données (RGPD), le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, Fréquence écoles conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, Fréquence écoles s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## **DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Fréquence écoles à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux Lyonnais seront seuls compétents pour régler le litige.